

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 360

Artikel: Les Juifs et les Chiliens
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Juifs et les Chiliens

Avez-vous lu Ziegler ? Sinon, qu'attendez-vous ? D'avoir lu tous les articles où l'on dira qu'il exagère ? et qu'il est de parti-pris ? et patati, et patata ?

Pour aujourd'hui, j'aimerais en extraire... deux paragraphes. Oh ! des faits, malheureusement, bien connus, mais qu'il est bon de ne pas oublier, ne serait-ce que pour ne pas être choqué quand, vers l'an 2000, le Conseil fédéral confiera à un nouveau professeur Ludwig la mission de rédiger un nouveau rapport sur la politique de la Confédération à l'égard des réfugiés. Voir, donc, aux pages 89 et 90 le « scénario chilien » et son aboutissement :

« Le 23 février 1974, enfin, la majorité bourgeoise du Conseil fédéral institua l'obligation du visa d'entrée en Suisse pour les persécutés chiliens, ce qui équivalait en fait (sauf exceptions) à leur en interdire l'entrée. Cet arrêté ne pouvait manquer d'évoquer un terrible précédent : le 17 octobre 1939, le Conseil fédéral avait institué l'obligation du visa pour les Juifs allemands, acceptant ainsi implicitement de livrer des hommes, des femmes et des enfants aux bourreaux nazis... »

(« ... *acceptant*... » ? Erreur, camarade Ziegler, erreur ! Non pas : *acceptant*. *Obtenant* de l'Allemagne nazie qu'elle aide la Suisse à refouler les Juifs ; *refusant* de condescendre aux desiderata des nazis, qui dans un premier temps tendaient à expulser les Juifs !)

Un livre qui nous concerne — hélas !

J. C.

Le Chili de 1971 à 1973 : Allende au pouvoir, et l'ingérence que l'on sait des Etats-Unis dans les affaires intérieures chiliennes, ingérence qui se conclut par le coup d'Etat qui porte Pinochet au pouvoir fin 1973.

Partout, Nathaniel Davis est bien placé pour suivre l'actualité, ou même la provoquer (tant au Guatemala qu'au Chili l'ingérence américaine est aujourd'hui prouvée) : sa base, l'ambassade américaine, car il n'est en effet pas un touriste comme les autres, vice-consul à Florence, deuxième secrétaire à Rome, premier secrétaire à Caracas, ambassadeur (sur sa demande) au Guatemala, ambassadeur (à la demande de l'antenne de la CIA) au Chili, ambassadeur en Suisse (le Conseil fédéral, interpellé, répond le 29 octobre dernier, qu'il n'a pas de motif pour refuser son agrément à cette nomination).

Ce connaisseur du monde communiste et de l'Italie, cet expert en coups d'Etat, serait donc aujourd'hui en Suisse pour — la thèse officielle le laisse supposer — se refaire une virginité, tant le poste est traditionnellement anodin.

Le Comité de soutien au peuple chilien ne peut pas le croire qui a suivi à la trace N. Davis pendant trente ans de carrière¹. Et l'explication semble en effet s'imposer d'elle-même pour qui a été attentif aux cris d'alarme, voire aux menaces du gouvernement américain face à l'affirmation de la gauche et des communistes en Europe : « La présence de N. Davis en Suisse constitue un danger réel pour l'avenir de certains peuples européens et de futurs régimes progressistes, de l'Italie notamment. C'est au travers de la personne de Davis que nous dénonçons le danger d'utilisation du sol suisse et de sa neutralité par les Etats-Unis comme « couverture » à leurs agissements contre les forces progressistes européennes. »

Le Conseil fédéral pouvait-il raisonnablement s'attendre à ce qu'on lui câble officiellement de Washington : « Cet homme est dangereux. Stop. » ?

¹ « Nathaniel Davis, ambassadeur US à Berne : les faits accusent », dossier précis et complet édité par le Comité de soutien au peuple chilien (C. P. 21, 1211 Genève 20).

Nathaniel Davis à Berne: le bras de son maître

Donc, le 12 avril dernier, Nathaniel Davis, citoyen américain, membre de l'« United Christ of Church », quatre enfants, célébrait à Berne son cinquante - et - unième anniversaire. Songeait-il, dans le calme de sa résidence de la Taubenstrasse 14, à d'autres repas de fêtes, à ses vingt-deux ans fêtés à Prague, puis à ces quatre années passées en Italie, au long desquelles il s'était, en définitive, fait au climat de la péninsule (Florence et Rome) avant de retourner dans l'Est européen, à Moscou plus précisément (un séjour entrepris si méthodiquement qu'il allait lui valoir l'honneur, dans son pays, d'être chargé de cours universitaires sur l'histoire soviétique et russe). Ou peut-être se perdait-il dans son périple sud-américain, Caracas en 1960-1962, le Chili en 1962, le Guatemala en 1968-1971, Santiago du Chili de nouveau entre 1971 et 1973.

Quels qu'aient pu être les souvenirs plus ou moins mélancoliques de l'honorable Nathaniel Davis, ils n'étaient pas ceux d'un touriste ordinaire. Comme s'il attirait les troubles et la violence :

L'Italie des années 1949 à 1953 : le terrain privilégié des grandes manœuvres politiques des Etats-Unis, qui avaient joué un rôle décisif dans l'éviction des communistes et des socialistes du gouvernement italien d'union nationale né de la lutte de libération contre le fascisme.

Le Vénézuéla de 1960 à 1962 : un climat troublé où l'on voit le gouvernement Betancourt subir une forte pression des Forces armées de libération nationale ; les Etats-Unis interviennent pour reprendre le contrôle de l'économie vénézuélienne et pour mater l'extrême-gauche.

Le Guatemala de 1968 à 1971 : une des périodes les plus sombres de l'histoire du peuple guatémaltèque de ces dernières décennies ; sous la présidence d'Arana Osorio, l'état de siège permet d'organiser un véritable massacre de l'opposition (au moins 2000 assassinats entre novembre 1970 et mai 1971, selon le « New York Times »). Les crédits américains ne manquent pas ; des spécialistes formés en Asie du Sud-Est épaulent les militaires chargés de la répression.